

grandes quantités de marchandises sont expédiées par les ports de l'Atlantique.

Le **MINISTRE DU COMMERCE** : Durant la saison d'hiver la chose est impossible.

M. SMITH (Wentworth) : N'est-il pas vrai que dans les contrats intervenus avec certaines lignes de steamers, il est stipulé que les taux de transport à partir de certains endroits de l'intérieur du Canada pour gagner le littoral de l'océan et de l'Angleterre, ne doivent pas être plus élevés que les taux de transport des marchandises à partir du même point au Canada en passant par New-York ?

Le **MINISTRE DU COMMERCE** : Mais, si je comprends bien, cette condition ne se trouve pas dans le contrat de la Compagnie Allan.

Le **MINISTRE DU COMMERCE** : Non.

M. SMITH : L'honorable ministre pourrait-il nous dire pourquoi ?

Le **MINISTRE DU COMMERCE** : Je viens de dire que la Compagnie Allan nous a fait remarquer, avec beaucoup d'à propos, je crois, que le transport des marchandises durant l'hiver se fait à perte des ports de Saint-Jean et d'Halifax.

M. SMITH (Wentworth) : Mais n'est-il pas stipulé dans certains contrats que les taux exigés de Montréal ne devront pas être plus élevés que les taux exigés via les ports américains ?

Le **MINISTRE DU COMMERCE** : Les contrats conclus avec plusieurs lignes faisant le service de Saint-Jean contiennent cette disposition, mais elle ne se trouve pas dans le contrat intervenu avec la maison Allan ; et je ne crois pas que nous réussirions à obtenir des conditions plus avantageuses, quand bien même nous les demanderions. Vous pouvez abolir cette disposition si vous le désirez. Je la considère comme étant d'aucune valeur durant la saison d'été. Elle est maintenue dans la loi, parce qu'elle est d'un grand avantage pour les ports de Saint-Jean et d'Halifax.

M. SMITH (Wentworth) : Cette stipulation contenue dans le contrat est très importante. Il est à ma connaissance que dans certains cas elle a eu pour résultat de forcer des navires quittant un port canadien à abaisser leurs taux de transport, parce qu'ils étaient plus élevés que ceux d'un port américain. Comme ils étaient tenus de transporter les marchandises au même taux, ils durent faire une réduction, et cela avait une grande importance pour l'expéditeur.

Le **MINISTRE DU COMMERCE** : Je parle du contrat particulier que nous discutons en ce moment, et je dis à l'honorable député que toutes les parties intéressées ont représenté au gouvernement, avec raison, je crois, que durant l'hiver ils transportaient les marchandises à perte.

M. FOWLER.

M. SMITH (Wentworth) : Comment se fait-il que certaines compagnies ont accepté ces conditions, et que la Compagnie Allan a refusé de le faire ?

Le **MINISTRE DU COMMERCE** : Je suppose que les profits que cette dernière compagnie réalise durant l'été lui permettent d'équilibrer les pertes qu'elle subit durant l'hiver.

M. SMITH (Wentworth) : Les navires de la Compagnie Allan voyagent également durant l'été. Ne réalise-t-elle pas des profits sur le trafic qu'elle fait durant cette saison ?

Le **MINISTRE DU COMMERCE** : Je dis que cette disposition ne se trouve pas dans leur contrat, et je considère que ce ne serait pas un grand avantage pour nous de l'y placer.

M. R. L. BORDEN : Si je comprends bien, l'honorable ministre veut dire qu'il ne faut pas songer à l'y insérer ?

Le **MINISTRE DU COMMERCE** : A moins d'être disposés à augmenter le chiffre de la subvention, je doute que l'on consente à nous accorder la chose.

M. R. L. BORDEN : Cela serait sans doute avantageux, si nous pouvions l'obtenir sans accorder une subvention plus élevée ?

Le **MINISTRE DU COMMERCE** : Certainement.

M. R. L. BORDEN : Comme cette condition figure dans certains contrats, je présume qu'il devrait y avoir moyen, sans trop de difficulté, de l'insérer dans celui-ci. Il ne peut y avoir de doute que ce service est d'une certaine importance pour les ports d'Halifax et de Saint-Jean. Mais toute la difficulté au sujet du transport des mailles et des voyageurs est la suivante, et je vais la démontrer au moyen d'un exemple. Il y a deux ou trois ans passés, un de mes amis se trouvait en Angleterre avec un compagnon. Pour revenir au pays, l'un des deux prit le steamer qui devait le conduire directement à Halifax et l'autre prit le steamer le jour suivant par New-York. Ce dernier débarqua à New-York, se rendit à Halifax par chemin de fer, et arriva dans cette dernière ville une journée avant son compagnon. Cela est du, tout naturellement, au fait que les steamers qui font le service de New-York sont plus rapides que ceux qui se rendent à Halifax. Je considère que le service n'est guère meilleur aujourd'hui qu'il y a quarante ans passés.

Le **MINISTRE DU COMMERCE** : Il est bien meilleur.

M. R. L. BORDEN : J'ai vu dans les journaux une comparaison entre la vitesse actuelle des steamers et celle d'il y a quarante ans. Je n'ai pas vérifié moi-même les chiffres, mais l'auteur de cette comparaison a démontré, au moyen de données qu'il pré-